



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Exercice en France de la profession d'assistant de service social pour les titulaires d'un diplôme obtenu à l'étranger (cf. arrêté du 31 mars 2009 modifié)

Vous souhaitez exercer en France la profession d'assistant de service social et vous possédez un diplôme étranger.

La profession d'assistant de service social est réglementée en France. Il est donc nécessaire pour exercer cette profession en France d'être titulaire soit du diplôme d'Etat d'assistant de service social français (ressortissants français et extra-communautaires), soit d'une attestation de capacité (ressortissants de la Communauté européenne).

Pour cela, vous devez constituer un dossier composé des pièces suivantes :

1. Les pièces justifiant de l'identité et de la nationalité du demandeur (carte identité, passeport, carte séjour) ;
2. Une copie du titre de formation obtenu par le demandeur et sa traduction en français par un traducteur assermenté ;
3. Le cas échéant, lorsque l'intéressé est titulaire d'un ensemble de titres de formation répondant aux conditions des alinéas 2 à 5 de l'article L. 411-1 du code de l'action sociale et des familles, une copie de l'ensemble de ces titres de formation et leur traduction en français par un traducteur assermenté ;
4. Un document délivré et attesté par la structure de formation, accompagné de sa traduction en français, décrivant le contenu des études et des stages effectués pendant la formation avec le nombre annuel d'heures par matière pour les enseignements théoriques, la durée des stages et les secteurs dans lesquels ils ont été réalisés ;
5. Un descriptif des principales caractéristiques du titre de formation rempli par le demandeur
6. Un curriculum vitae détaillé, rédigé de façon manuscrite par le demandeur, comportant toutes précisions utiles sur les études effectuées et les activités professionnelles exercées, accompagné des attestations d'emploi correspondantes ;
7. Un courrier du demandeur par lequel il désigne un établissement de formation, ou plusieurs par ordre de préférence, préparant au diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS). Cet établissement sera chargé d'émettre un avis technique sur la comparaison de la formation et des compétences attestées par le DEASS et du contenu de la formation suivie par l'intéressé complétée, le cas échéant, par une expérience professionnelle, à temps plein ou à temps partiel ou par l'apprentissage tout au long de la vie validée par un organisme compétent, ainsi que sur sa maîtrise de la langue française [liste des établissements de formation de la région Occitanie préparant au DEASS](#) ;
8. L'ensemble des coordonnées du demandeur (adresse, courriel, téléphone...) afin de permettre à l'établissement de formation choisi de le contacter et de le rencontrer.

Ce dossier doit être envoyé, en deux exemplaires, en courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

DREETS Occitanie
Pôle cohésion sociale, formation et certification
Unité des professions sociales
615, Boulevard d'Antigone
CS 90916
34961 MONTPELLIER Cedex 2

DESCRIPTIF DU TITRE DE FORMATION
(À remplir par le demandeur)

INTITULE DU TITRE DE FORMATION
(Langue originale – inscrivez l'intitulé tel qu'il figure sur le certificat, titre, diplôme)

TRADUCTION DE L'INTITULE DU TITRE DE FORMATION
(Inscrivez ici la traduction assermentée)

DATE DE DELIVRANCE DU DIPLOME :

NOM ET STATUT DU CERTIFICATEUR
(autorité qui a délivré le diplôme)

**NOM ET STATUT DE L'ORGANISME ORGANISANT
LA FORMATION**

**DIPLOME OU NIVEAU REQUIS POUR ACCEDER A LA
FORMATION (précisez diplôme ou niveau)**

**AUTRES EXIGENCES COMPLEMENTAIRES POUR
ACCEDER A LA FORMATION**
(par exemple épreuves d'admission, concours...)

DUREE TOTALE DE LA FORMATION (EN HEURES) :
Dont :
- Formation théorique :
- Stages :

DUREE TOTALE DE LA FORMATION (EN ANNEES) :
Dont :
- Formation théorique :
- Stages :

MODALITES DE VALIDATION DU TITRE DE FORMATION

EVALUATION EN CONTROLE CONTINU

EPREUVES FINALES

Diplôme d'Etat d'assistant de service social

Etablissements de Formation en Travail Social de la région Occitanie

Etablissements de Formation en Travail Social	ADRESSE	TELEPHONE / COURRIEL
IRFSS (Institut régional de formation sanitaire et social) de la croix rouge française Ecole d'assistant de service social	71 Chemin des Capelles 31300 TOULOUSE https://irfss-occitanie.croix-rouge.fr	05 61 31 56 34
IRFSS (Institut régional de formation sanitaire et social) de la croix rouge française Ecole d'assistant de service social	11 Rue Lavazière 81000 ALBI	05 63 43 72 50
E R A S S (Ecole régionale d'assistant de service social du CHU de Toulouse)	74 voie du Toec TSA 40031 31059 TOULOUSE Cedex 9	05 61 32 40 20 erass.sec@chu-toulouse.fr
IFME (Institut de Formation aux Métiers Éducatifs)	2117 Chemin du Bachas 30000 NIMES http://www.ifme.fr	04 66 68 99 60 contact@ifme.fr
FAIRE-ESS -Pôle IRTS Montpellier	1011 Rue Pont de Lavérune 34070 MONTPELLIER http://www.faire-ess.fr http://www.faire-ess.fr/assistant-de-service-social	04 67 07 02 30 contact@irtsmontpellier.fr
FAIRE-ESS -Pôle IRTS Perpignan	1, rue Charles Percier 66000 PERPIGNAN	04 68 08 20 75 contact@irtsp Perpignan.fr